



ASSOCIATION DES SPORTS DE CHELLES

SECTION NATATION

Piscine de Chelles - Avenue Hénin - 77500 Chelles

Protocole sanitaire Covid 19 – Rentrée septembre 2020

Ce document est le protocole sanitaire mis en place par la section Natation de l'AS Chelles. Il se réfère:

- Aux règles générales définies par le gouvernement
- Aux règles préconisées par l'agglomération de Paris Vallée de la Marne pour les activités de natation.
- Aux préconisations de la Fédération Française de Natation

Ce protocole est envoyé à la ville de Chelles, à PVM et à l'AS Chelles.

Les adhérents doivent se référer au protocole en vigueur dans les différents établissements si celui-ci évolue au cours de la saison. Avant la reprise, l'AS Chelles Natation enverra à tous ses adhérents les règles sanitaires préconisées.

AVANT D'ENTRER DANS L'ETABLISSEMENT

- En cas de symptômes ou de fièvre, ou de test positif au COVID, ne pas venir à l'entraînement, et avertir le club par mail : tristan.paris@ascc-natation.com
- Port du masque obligatoire (sur la bouche et sur le nez) dans le hall et les vestiaires et jusqu'au bord du bassin (pour les adhérents de + 11 ans)
- Arriver 10 à 15 minutes avant le début de l'entraînement (éviter les retards) et attendre à l'extérieur de la piscine.
- L'entraîneur prendra en charge l'ensemble du groupe pour rentrer dans l'établissement.
- Arriver avec son maillot sur soi.
- Respecter les mesures de distanciations et de gestes barrières (pas d'embrassade, pas de serrage de mains)

ENTREE DANS L'ETABLISSEMENT

- Porter son masque, entrer dans la piscine par les gradins.
- Se déshabiller dans les gradins intérieurs et mettre toutes ses affaires dans son sac.
- Une fois en maillot, enlever son masque et respecter les règles de distanciation.
- Prendre une douche savonnée, assister à l'entraînement.
- Pendant l'entraînement, le nombre de nageurs est limité à 10 nageurs par ligne d'eau.
- A l'issue de l'entraînement, sortir par les douches (rinçage uniquement), remettre son masque puis se rhabiller dans les vestiaires.

Les parents et/ou accompagnateurs ne sont pas autorisés à rentrer dans l'établissement. L'entraîneur attendra les mineurs à la porte de l'établissement et les raccompagnera à la sortie.